

écrit un avis officiel de congédiement—je l'ai interrogé à ce sujet l'autre jour—le ministre nous dira-t-il maintenant où ces anciens employés du gouvernement, au nombre de plusieurs centaines, trouveront du travail? Nous dira-t-il également s'il s'est laissé convaincre par les déclarations répétées de son collègue, le ministre des Finances, qui prétend que les choses vont mieux que jamais?

M. l'Orateur: A l'ordre! Si la question est recevable, sa place est au *Feuilleton*.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Ces employés ont reçu ces lettres hier, il y a environ 24 heures.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député entreprend vraiment de contester la proposition ou la décision de la présidence, ce qui ne me semble pas opportun de faire.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): J'invoque le Règlement, car cette question est urgente et d'une importance nationale. Elle a trait à une base navale de la Marine royale canadienne. Elle a trait à l'emploi, question d'importance nationale. J'aimerais savoir ce que l'on va faire pour le compte de ces centaines...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je félicite l'honorable député d'appeler l'attention de la Chambre sur la question.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Un autre rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas soulevé la question uniquement pour la signaler à la Chambre. Il y a plusieurs centaines de gens sans emploi.

M. l'Orateur: A l'ordre! Si chaque député posait des questions sur le chômage qui sévit dans chacune des circonscriptions, il faudrait siéger pendant 36 mois. (*Applaudissements*)

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Avec tout le respect que je vous dois, puis-je vous poser une question, monsieur l'Orateur? Depuis quand est-il contraire au Règlement de poser une question relative au chômage dans cette enceinte? Depuis des années, j'ai entendu nombre d'autres députés poser des questions sur le chômage. Pourquoi le sujet est-il devenu impopulaire à cette étape?

M. l'Orateur: La raison, me semble-t-il, est très simple. La même question a été posée à maintes reprises cette session...

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Sans recevoir de réponse du gouvernement.

M. l'Orateur: ...et elle a été examinée minutieusement plusieurs fois par divers ministres. Je pense que certaines questions d'une importance publique pressante vont venir sur le tapis et je ne vois pas comment l'honorable député peut s'attendre à recevoir une réponse complète en deux minutes.

LA LIGNE INTERMÉDIAIRE D'ALERTE— MAINTIEN DE PISTES D'ATTERRISSAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de la Défense nationale. A propos du démantèlement graduel de la ligne intermédiaire d'alerte (Mid-Canada), son ministère ou un autre songe-t-il à maintenir en activité des pistes d'atterrissage comme celle de Winisk?

M. l'Orateur: L'honorable député aurait-il l'obligeance d'inscrire cette question au *Feuilleton*? Il me semble qu'on l'a déjà posée.

LES ANCIENS COMBATTANTS

LA MAJORATION DES PENSIONS AUX INVALIDES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. B. Patterson (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, en exposant, hier, le programme des travaux des deux prochaines semaines, ou à peu près, le premier ministre a donné à entendre qu'on présenterait certaines mesures législatives concernant les anciens combattants. Je voudrais demander au ministre des Affaires des anciens combattants s'il pourrait simplement nous dire quel est l'objet de ces mesures et, notamment, si l'on songe à augmenter sensiblement les pensions aux invalides.

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, il s'agit là d'une question de politique ministérielle, et je crois pouvoir dire que les projets de loi seront présentés le plus tôt possible; j'espère que ce sera d'ici huit ou dix jours et à ce moment-là, on en fera part à la Chambre.

M. l'Orateur: L'ordre du jour.

M. Knowles: L'honorable député de Winnipeg-Nord.

M. l'Orateur: Je me permets de signaler qu'il est quatre heures moins deux minutes. Nous devrions peut-être faire preuve d'un peu plus d'indulgence, en attendant l'application de certains nouveaux articles du Règlement, mais je signale qu'il est près de quatre heures. L'honorable député de Winnipeg-Nord a la parole.